

FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

SREP/SC.9/4

9 avril 2013

Réunion du sous-comité du SREP

Washington D.C.

1^{er} mai 2013

Point 5 de l'ordre du jour

**PROPOSITION D'ETABLISSEMENT DE RAPPORTS SUR LA MISE EN PLACE DE CONDITIONS
PROPICES A LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'ENERGIE**

DECISION PROPOSEE

Le Sous-comité du SREP, ayant examiné le document SREP/SC.9/4 intitulé « *Proposition d'établissement de rapports sur la mise en place de conditions propices à la promotion des investissements dans le secteur de l'énergie* », accueille favorablement cette proposition ainsi que la démarche envisagée, le calendrier des travaux et les besoins financiers correspondants. Le sous-comité :

- a) est convenu que les BMD devraient présenter [tous les ans] [tous les deux ans] des rapports sur les progrès accomplis en matière de renforcement du cadre institutionnel et de mise en place de conditions propices à l'utilisation d'énergies renouvelables dans tous les pays pilotes du SREP ;
- b) prenant acte de la nécessité d'obtenir l'approbation, par les comités du CTF et du SCF, d'un concours financier de 350 000 dollars réparti à parts égales entre les deux programmes, et l'inclusion de cette dépense additionnelle dans le budget des CIF proposé pour l'exercice 14 afin de couvrir les coûts de la première année d'activités concernant l'indice global d'évaluation de l'environnement commercial dans le secteur de l'énergie (Business Environment for Energy – BEE), confirme qu'il est prêt à appuyer la poursuite des activités du programme telles que décrites dans ce budget.

Le Sous-comité attend avec intérêt de recevoir le rapport initial des BMD qui sera examiné lors de sa prochaine réunion, en novembre 2013.

I. INTRODUCTION

1. Lors de sa réunion d'octobre 2012, le sous-comité du SREP a invité les BMD à lui présenter, à partir de novembre 2013, des rapports sur les progrès accomplis en matière de renforcement du cadre institutionnel et de mise en place de conditions propices à la promotion des investissements dans les énergies renouvelables dans tous les pays pilotes du SREP. Dans cette perspective, il a demandé à l'Unité administrative des FIC d'élaborer, en collaboration avec le Comité des BMD, une proposition concernant l'établissement de rapports sur la mise en place de conditions propices à la promotion des investissements dans les énergies renouvelables dans les pays du SREP. La présente proposition donne suite à cette demande et fournit des détails sur la démarche envisagée, le calendrier des travaux et les besoins financiers correspondants.

II. PROPOSITION

2. La présente proposition a pour objet de créer un cadre d'évaluation des conditions propices à la promotion des investissements dans les énergies renouvelables, le rendement énergétique et l'accès à l'énergie dans les pays du SREP. Ce cadre permettra en outre de comparer les divers pays de ce point de vue et de suivre les progrès réalisés au fil du temps. Son utilisation permettra à terme de réaliser les objectifs du SREP, c'est-à-dire d'appliquer effectivement à plus grande échelle des technologies sobres en carbone dans le secteur de l'énergie. Ce cadre pourrait également s'appliquer au CTF.

3. Il est proposé de concevoir, aux fins de l'application de ce cadre d'évaluation, un indice global d'évaluation de l'environnement commercial dans le secteur de l'énergie (Business Environment for Energy – BEE). Cet indice permettrait de suivre l'évolution des conditions propices à la promotion des investissements dans les énergies renouvelables, le rendement énergétique et l'accès à l'énergie dans chacun des pays.

4. L'indice BEE aurait notamment pour objectifs de :

- a) contribuer au débat sur l'orientation des politiques nationales en fournissant aux décideurs un point global de référence pour la définition des systèmes institutionnels, réglementaires et législatifs propices aux investissements dans les énergies renouvelables ;
- b) permettre une comparaison objective des conditions propices à l'investissement dans les énergies renouvelables, le rendement énergétique et l'accès à l'énergie, aux fins du suivi des progrès réalisés au fil du temps ;
- c) faciliter la réalisation des objectifs du SREP et du CTF, ainsi que des trois buts visés par l'initiative SE4ALL en éclairant les interventions planifiées au niveau national¹.

III. RAISON-D'ETRE

5. Bien que les objectifs de promotion de l'énergie propre, d'accès universel aux services énergétiques et d'atténuation des effets du changement climatique soient synergiques et réalisables, ils n'en exigeront pas moins des milliards de dollars d'investissements internationaux. De tels investissements ne peuvent être assurés uniquement à l'aide d'initiatives

¹ L'initiative SE4ALL (énergie durable pour tous) vise à i) offrir un accès universel aux services énergétiques modernes ; ii) doubler la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial ; iii) doubler le rythme de l'amélioration du rendement énergétique d'ici à 2030. L'indice BEE viendra aussi compléter le cadre mondial de suivi des progrès réalisés vers l'atteinte des trois buts de l'initiative SE4ALL. Les recoupements entre les données de cet indice et celles du cadre mondial de suivi permettront de mieux comprendre les résultats. Les indicateurs d'intrants de l'indice BEE seront contre-vérifiés par comparaison avec les indicateurs de résultats établis par le biais du cadre mondial de suivi.

et de fonds publics : ils exigent de passer à un niveau supérieur de coopération des secteurs public et privé. Les pouvoirs publics sont responsables de créer un cadre propice à l'innovation, à l'esprit d'entreprise et à l'investissement privé. Partant du constat que les objectifs d'application à grande échelle des investissements dans les énergies propres poursuivis par le SREP et le CTF ne sauraient être atteints sans une forte participation des acteurs privés, les partenaires ont déjà commencé à chercher les pays qui pourraient offrir l'environnement le plus favorable à l'investissement. Il est urgent d'élaborer un indice stratégique d'évaluation de l'environnement commercial, en particulier dans les pays du SREP et du CTF. L'indice BEE vise à répondre à cette préoccupation.

6. L'indice BEE permettrait d'analyser et de suivre les progrès réalisés au fil du temps dans la mise en place de conditions propices dans chacun des pays. Il fournirait en outre l'occasion au SREP et au CTF d'accroître les retombées de cette initiative à l'échelle mondiale en appuyant l'initiative SE4ALL et en la transformant, à terme, en un projet mondial. Ce changement d'échelle de l'indice BEE permettra d'établir des comparaisons dans un échantillon plus vaste de pays.

IV. UTILISATEURS

7. L'indice serait destiné en premier lieu aux décideurs (puisque'ils sont responsables de la création d'un environnement porteur, et que l'indice devrait aider à promouvoir le dialogue politique et à définir les domaines d'intervention prioritaires), ainsi qu'aux dirigeants et aux membres du personnel des institutions de développement (BMD, organismes bilatéraux et autres). Les utilisateurs secondaires incluraient les investisseurs (l'indice pourrait par exemple servir au tri initial des possibilités d'investissement), les prestataires de services, les universitaires, les organisations de la société civile et les représentants des médias.

V. DEMARCHE PROPOSEE

8. Le Groupe de la Banque mondiale dirigerait la préparation de l'indice BEE en étroite collaboration avec les autres BMD.

9. L'indice BEE mettrait explicitement l'accent sur le suivi des indicateurs stratégiques de l'évolution de l'environnement commercial propice aux investissements dans les énergies renouvelables, le rendement énergétique et l'accès à l'énergie dans chaque pays. Il ajouterait de la valeur aux indices existants en élargissant la couverture mondiale des évaluations du cadre des investissements dans les secteurs susmentionnés.

10. L'indice BEE comporterait un éventail complet d'indicateurs :

- a) **axés sur les politiques** (p. ex., création d'un environnement porteur) ;
- b) **de portée mondiale**, adaptés aux économies en développement ou en transition et aux pays développés ;
- c) portant sur les **investissements dans les énergies renouvelables, le rendement énergétique et l'accès à l'énergie**.

11. Il existe déjà un large éventail d'indices, chacun ayant une portée relativement limitée. Plusieurs, qui sont qualifiés de « globaux », mettent pourtant l'accent sur des sous-groupes de pays qui sont souvent membres de l'OCDE, plutôt que du SREP ou du CTF. Rares par ailleurs sont ceux qui mettent l'accent sur le suivi des politiques liées à l'amélioration du climat des affaires pour les investissements dans le domaine de l'énergie. De plus, chacun de ces indices ne rend compte que de certains éléments de l'accès, du rendement énergétique et des énergies renouvelables. La majorité des indices mettent l'accent sur les énergies renouvelables. Seul

l'indice de la compétitivité climatique recoupe les trois piliers susnommés (énergie renouvelable, rendement énergétique et accès à l'énergie), mais il n'a été établi qu'une fois, en 2010, pour un petit nombre de pays. Voir les diagrammes ci-dessous (figures 1 et 2). Rares enfin sont les indices qui mettent l'accent sur les politiques et la réglementation.

Figure 1 – Portée géographique des indices existants

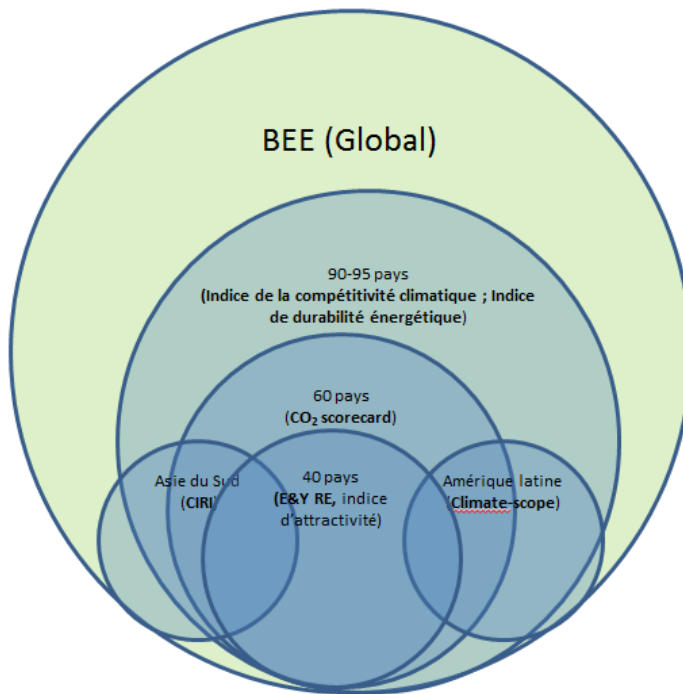
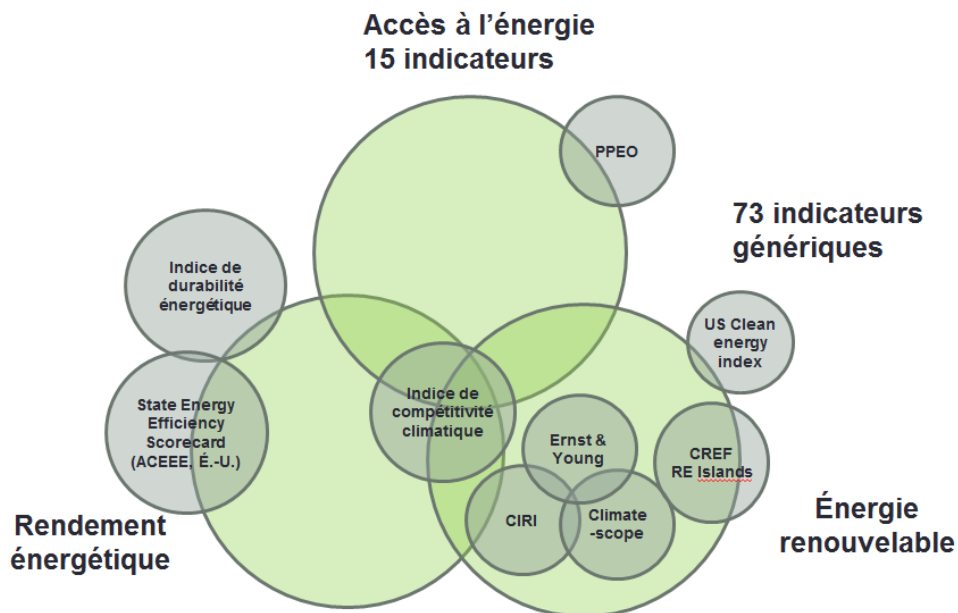


Figure 2 – Portée sectorielle des indices existants



12. Au cours de la première année, l'indice BEE mettrait vraisemblablement l'accent sur un ensemble de 10 à 20 pays — y compris des pays du SREP et, à des fins de comparaison, un certain nombre de pays développés. Les résultats seraient présentés au sous-comité du SREP, et diffusés aux parties prenantes pertinentes. Ils serviraient également à affiner la méthodologie et les collectes de données annuelles. L'objectif serait de faire de l'indice BEE un outil global utilisé dans le cadre d'une approche graduelle.

13. Les indicateurs d'intrants inclus dans l'indice BEE porteraient sur les investissements dans les énergies renouvelables, le rendement énergétique et l'accès à l'énergie. D'autres indicateurs de portée générale seraient envisagés. S'agissant de l'accès à l'énergie, on insisterait dans un premier temps sur l'électricité, en reportant à une étape ultérieure l'examen des solutions modernes pour la cuisson des aliments.

14. L'indice BEE serait créé à l'aide d'une plateforme élaborée par le département des indicateurs mondiaux et de l'analyse (GIA) du Groupe de la Banque mondiale afin d'évaluer l'environnement commercial dans de multiples secteurs. L'image de marque forte et la vaste expérience conférée par cette plateforme déteindraient sur l'indice BEE, renforçant sa crédibilité et favorisant, à terme, sa large diffusion. (Pour en savoir plus sur les indicateurs mis au point par le GIA, voir le site <http://wbl.worldbank.org/aboutus/global-indicators>)

15. L'élaboration d'un indice crédible est un défi qui exige le recours à une méthodologie bien réfléchie. La définition des indicateurs et de leur portée et la conception de l'enquête seraient réalisées en quatre étapes :

- a) Étape 1 – Inventaire des indices existants visant à confirmer que l'indice BEE ajouterait de la valeur et permettrait d'éviter la répétition inutile des mêmes tâches.
- b) Étape 2 – Définition de la portée des indicateurs et des principes sous-jacents. Les experts consultés à ce propos ont recommandé que les indicateurs répondent aux critères suivants :
 - i. **objectifs** : reflétant les faits, et non des perceptions subjectives, et fondés sur la connaissance et la bonne interprétation des lois, règlements et pratiques en vigueur ;
 - ii. **comparables** : donnant des résultats facilement reproductibles dans chaque pays et permettant de procéder à des comparaisons internationales ;
 - iii. **exploitables** : mettant l'accent sur les aspects que les décideurs peuvent maîtriser, certains facteurs exogènes comme la taille du marché pouvant faire partie des explications ;
 - iv. **indépendants du contexte** : évitant de favoriser des technologies, modèles d'affaires ou modalités institutionnelles particulières, mais mettant plutôt l'accent sur la définition des caractéristiques.
- c) Étape 3 – Définition d'un ensemble initial d'indicateurs par le biais d'un certain nombre d'activités telles que :
 - i. la définition par le biais de recherches documentaires des stratégies envisageables pour favoriser les investissements ;

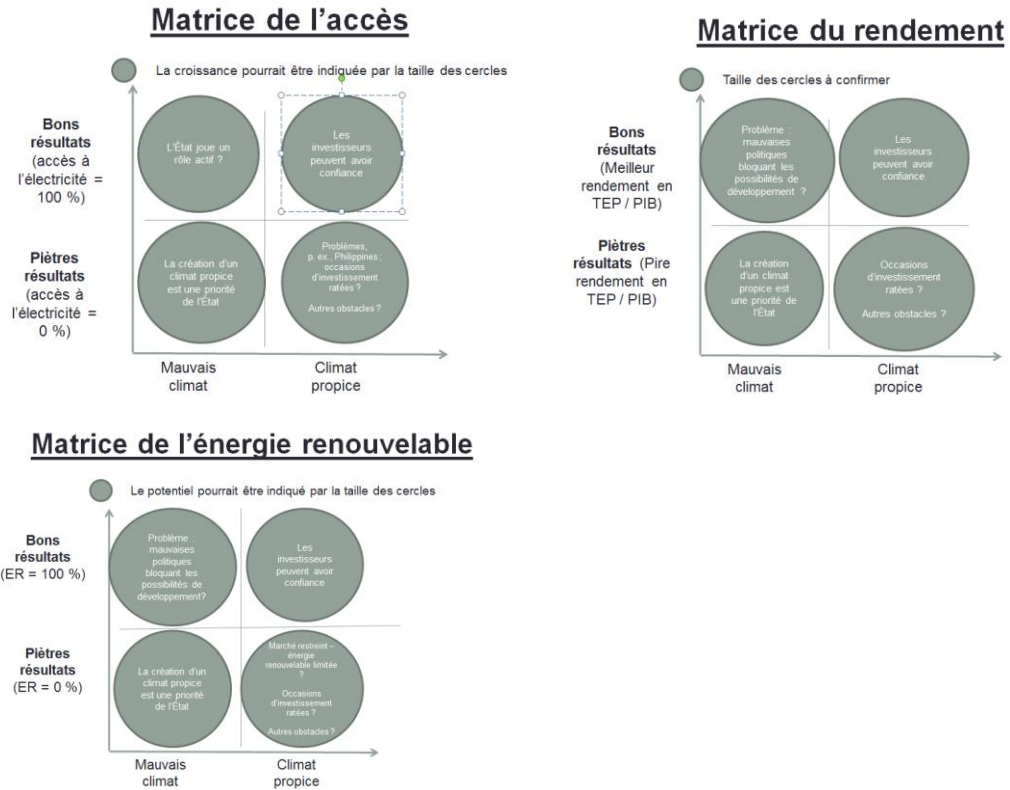
- ii. la définition d'un ensemble initial d'indicateurs et de méthodes pour l'élaboration de l'indice en tenant compte des critères énumérés ci-dessus ;
 - iii. la validation initiale des indicateurs à l'aide de groupes de discussion représentant des entreprises privées et des experts du secteur, éventuellement d'une enquête menée auprès d'un large éventail de compagnies d'énergie privées et d'investisseurs (qui inclura vraisemblablement de grandes multinationales ainsi que de petites sociétés d'investissement d'envergure nationale), et d'une enquête menée auprès de petits groupes de pays.
- d) Étape 4 - Validation des indicateurs et de la méthodologie par le biais de consultations menées auprès d'experts et de partenaires de développement, et mise à l'épreuve des indicateurs dans 10 à 20 pays. Une étude documentaire initiale portant sur cinq à six pays permettrait de vérifier la capacité de l'ensemble proposé d'indicateurs à recueillir des données à partir de source existantes et accessibles au public. Une seconde étude réalisée sur le terrain dans 10 à 20 pays servirait à valider les indicateurs et la méthodologie : six pays du SREP dont les plans d'investissement sont déjà approuvés par le sous-comité ; six à dix pays du CTF, en tenant compte de la portée géographique, et jusqu'à cinq pays développés étrangers aux programmes SREP/CTF.

VI. DESCRIPTION SCHEMATIQUE

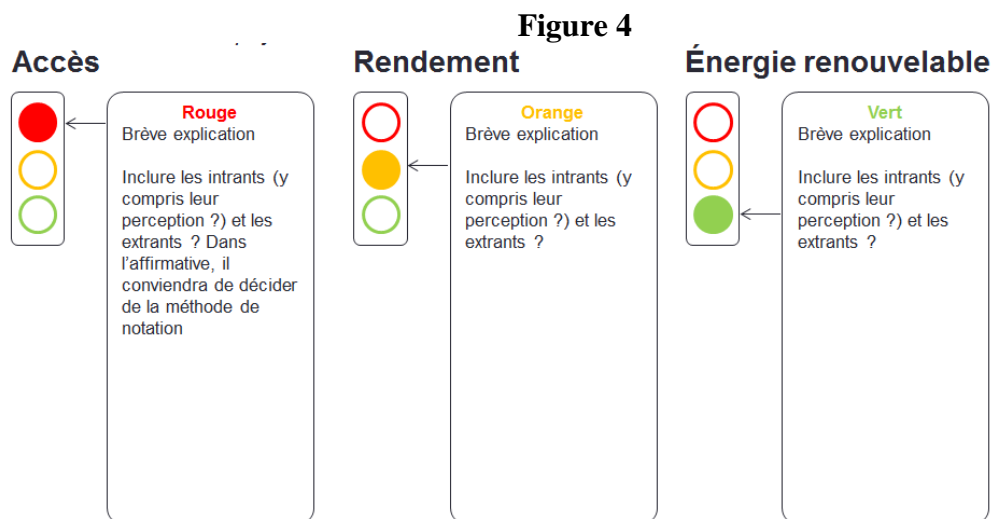
16. Le rapport sur l'indice BEE serait préparé chaque année ou à tous les deux ans. Il présenterait pour chaque pays participant un ensemble de données couvrant chacun des indicateurs et sous-indicateurs pour les domaines des énergies renouvelables, de la maîtrise de l'énergie et de l'accès à l'énergie, ainsi que des indicateurs de portée générale. Le rapport présenterait des explications détaillées sur la méthode de mesure de chacun des indicateurs et sous-indicateurs. Les données permettraient de conduire des analyses internationales et nationales, et de définir des tendances au fil des ans.

17. Comme on l'a vu plus haut, l'indice BEE renverrait également aux indicateurs de résultats du cadre mondial de suivi des progrès réalisés vers l'atteinte des buts de l'initiative SE4ALL, ce qui permettrait d'établir des corrélations entre l'indice et les résultats attendus. La figure 3 illustre de quelles manières les indicateurs d'intrants BEE et les indicateurs de résultats du cadre mondial de suivi de l'initiative SE4ALL pourraient être présentés dans une matrice 2 x 2.

Figure 3



18. La figure 4 présente un exemple de présentation des résultats correspondant à des pays particuliers en utilisant un système de feux tricolores au lieu d'une liste des notes attribuées à chaque pays.



19. Au moins un pays SREP sera choisi chaque année pour faire l'objet d'un examen détaillé du cadre institutionnel et du cadre stratégique, et qui pourrait comporter une analyse

infranationale (visant par exemple à déterminer les variations régionales des règlements, politiques, etc.)

VII. BUDGET

20. Le budget proposé pour la première année d'activités s'établit à 540 000 dollars. Le Groupe de la Banque mondiale et l'USAID sont convenus d'absorber environ 190 000 dollars, ou 35 % des coûts prévus. La contribution sollicitée du SREP et du CTF s'établit à 350 000 dollars, ou 65 % des coûts prévus. Il est proposé de partager cette contribution à parts égales entre les deux programmes.

| Activité | Personnel / consultants | N ^{br} de semaines consacrées par le personnel / les consultants | Coût unitaire (USD/semaine) | Coûts du personnel (USD) | N ^{br} de déplacements | frais de déplacement (USD) | Coût total (USD) | Sources de financement (USD) | | |
|--|-------------------------|---|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|----------------------------|------------------|------------------------------|---------------|------------------------|
| | | | | | | | | Groupe de la Banque mondiale | USAID | Déficit de financement |
| Élaboration du concept, méthodologie et indicateurs initiaux | Personnel | 8 | 5 000 | 40 000 | - | - | 40 000 | 15 000 | 25 000 | - |
| | Consultants | 10 | 5 000 | 50 000 | - | - | 50 000 | | 50 000 | - |
| Validation | Personnel | 4 | 5 000 | 20 000 | - | - | 20 000 | 20 000 | | - |
| | Consultants | 2 | 5 000 | 10 000 | - | - | 10 000 | 10 000 | | - |
| Conception de l'enquête | Personnel | 8 | 5 000 | 40 000 | | - | 40 000 | 20 000 | | 20 000 |
| | Consultants | - | | | | - | - | | | - |
| Réalisation de l'enquête dans 10 à 15 pays | Personnel | 14 | 5 000 | 70 000 | 6 | 60 000 | 130 000 | | | 130 000 |
| | Consultants | 26 | 5 000 | 130 000 | | | 130 000 | | | 130 000 |
| Enquête approfondie dans un pays | Personnel | - | | | | | - | | | - |
| | Consultants | 4 | 5 000 | 20 000 | 1 | 10 000 | 30 000 | | | 30 000 |
| Analyse des résultats | Personnel | 8 | 5 000 | 40 000 | | | 40 000 | | | 40 000 |
| | Consultants | - | | | | | - | | | - |
| Peaufinage de la méthodologie | Personnel | 10 | 5 000 | 50 000 | | | 50 000 | 50 000 | | - |
| | Consultants | - | | | | | | | | - |
| TOTAL (USD) | | | | 470 000 | 7 | 70 000 | 540 000 | 115 000 | 75 000 | 350 000 |

VIII. CALENDRIER

21. Nous présentons ci-dessous le calendrier des travaux de préparation et de mise en œuvre de l'indice BEE:

| Résultat | Date |
|----------|------|
|----------|------|

| | |
|---|------------------------|
| Inventaire, définition de la portée des indicateurs et des principes qui les sous-tendent | Février-avril 2013 |
| Approbation du financement par les CIF | Avril 2013 |
| Définition de l'ensemble initial d'indicateurs | Avril/mai 2013 |
| Validation, examen du prospectus avec les partenaires de l'extérieur | Mai/juin 2013 |
| Détermination des répondants, élaboration de l'enquête | Juin-août 2014 |
| Mise en œuvre dans 10-20 pays | Septembre/octobre 2013 |
| Publication des résultats | Novembre/décembre 2013 |